

Environnement de stage

■ Au sein de la direction des relations avec les collectivités (DRC), le bureau du conseil et du contrôle de légalité (BCCL) est composé de trois sections en charge du conseil juridique et du contrôle de légalité dans différentes matières :

- Section missions et moyens des collectivités,
- Section intercommunalité et institutions locales,
- Section interventions économiques des collectivités.

Missions du BCCL et de la section MMC

■ La mission du bureau est de contribuer à garantir la légalité des actes administratifs des collectivités territoriales et de leurs groupements dans le département à travers les activités :

- de conseil (prenant en compte différents enjeux : humains, juridiques, politiques, économiques, financiers et stratégiques),
- de contrôle de légalité,
- de contentieux.

■ La mission de la section missions et moyens des collectivités est de contribuer à garantir la légalité des actes administratifs des collectivités territoriales et de leurs groupements dans le département en matière de **droit de la fonction publique territoriale**, de **police administrative du maire** et du **fonctionnement des services publics locaux**.

Activités principales

■ Au sein de la section MMC, le stagiaire sera associé :

- d'une part, aux activités de contrôle de légalité des actes des collectivités (fonction publique territoriale, police administrative notamment) avec ses phases amiables, pré-contentieuses et contentieuses,
- et, d'autre part, aux activités de conseils dispensés aux collectivités.

■ Il pourra également :

- participer au suivi des indicateurs en lien avec le chef de section ;
- participer aux réunions de service, aux réunions avec les élus ;
- assister aux plaidoiries lors d'audiences au tribunal administratif de Grenoble, le cas échéant ;
- observer l'activité managériale des cadres du service ;
- participer aux réunions des autres sections sur des dossiers transversaux et/ou complexes.